



Aide juridique sur un point précis litige expert

Par **tuchard**, le **18/05/2010** à **19:12**

Bonjour à tous et à toutes,

voilà je présente brièvement mon problème:

suite à un accrochage non responsable, l'expert demande la réparation du pare-choc qui est fissuré. Cette réparation est moins couteuse que le remplacement mais elle a des inconvénients importants:

- durée dans le temps inférieure à celui d'un pare-choc non réparé
- solidité inférieure

Malgré plusieurs arguments que j'ai pu utiliser, celui ci ne veut pas changer d'avis.

Dernièrement j'étais tombé sur un article du code de la route intéressant et qui répondez à mon problème. Mais j'ai fais l'erreur de ne pas le sauvegarder et depuis je ne le retrouve plus (c'était sur le site lexinter):

Cet article disait en gros que les pièces de sécurité automobile (ceinture, airbags, pare-choc) ne devez pas être réparés (pour des raisons de conformité) mais remplacés.

Ma question:

Un expert automobile a-t-il le droit de demander la réparation de pièces qui sont considérées comme des pièces de sécurité?

Merci pour votre aide, je suis un peu à bout de ressources et d'idée.

Par **Alkomoim**, le **23/06/2010** à **08:16**

Bonjour, je suis carrossier et votre démarche est fausse.

à titre d'information=

1. Un pare choc n' est pas un élément de sécurité.

se présenter au contrôle technique avec un pare choc fissuré n' est pas sujet à une contre- visite.

2. Une réparation plastique sur un pare choc est aussi solide si ce n' est plus que le pare choc d' origine. Voir le site du CESVI .

Pour finir , si vous tenez absolument à avoir un pare choc neuf, proposez au réparateur de régler la difference cad si l' expert a donné 3h00 de MO à 50 euros de l heure et que le pare choc en vaut 200, vous pouvez verser les 50 euros restant pour qu' il vous le remplace...

enfin, des techniques existent comme la réparation plastique , cela permet de réduire la production de masse de tout les éléments plastiques qui jusqu aux année 2000 etaient remplacés systématiquement, il faut donc s' en servir !!!
ne serait ce que pour limiter la pollution générée...

Merci